

1 LA REP BÂTIMENT, C'EST QUOI ?



En quoi consiste la REP ?

REP signifie Responsabilité Élargie du Producteur.

La REP responsabilise le producteur (fabricant, importateur, distributeur) sur toute la chaîne de vie de ses produits. La responsabilité est dite élargie, dans le sens où le producteur doit prévoir, dès la conception, comment son produit pourra être recyclé ou valorisé en fin de vie, et assumer les coûts associés.

La REP existe en France, depuis plusieurs années, dans différents secteurs dont certains concernent déjà la construction, comme :

- les équipements électriques et électroniques ;
- l'ameublement ;
- les produits chimiques ;
- l'outillage du peintre.

Objectifs de la REP Bâtiment (PMCB)

Avec l'entrée en vigueur en 2023 de la REP Bâtiment – ou PMCB pour produits et matériaux de construction du bâtiment – ce sont désormais ceux qui mettent sur le marché les produits et matériaux de construction qui assument notamment le coût de la collecte, du recyclage et du réemploi des déchets issus de ces produits.

La REP Bâtiment a deux objectifs principaux :

- ▶ **Accélérer et développer le recyclage et le réemploi des déchets du bâtiment**
- ▶ **Réduire les dépôts sauvages**



Quels sont les changements pour les entreprises de travaux ?

Avec la REP Bâtiment, des éco-contributions sont désormais appliqués par les fabricants, importateurs et distributeurs sur les produits et matériaux de construction. Grâce aux sommes collectées, les déchets de chantier triés (hors emballages, amiante et TP) sont peu à peu repris gratuitement par les opérateurs déchets partenaires de la REP.



Quels sont les produits et matériaux concernés par les éco-contributions ?

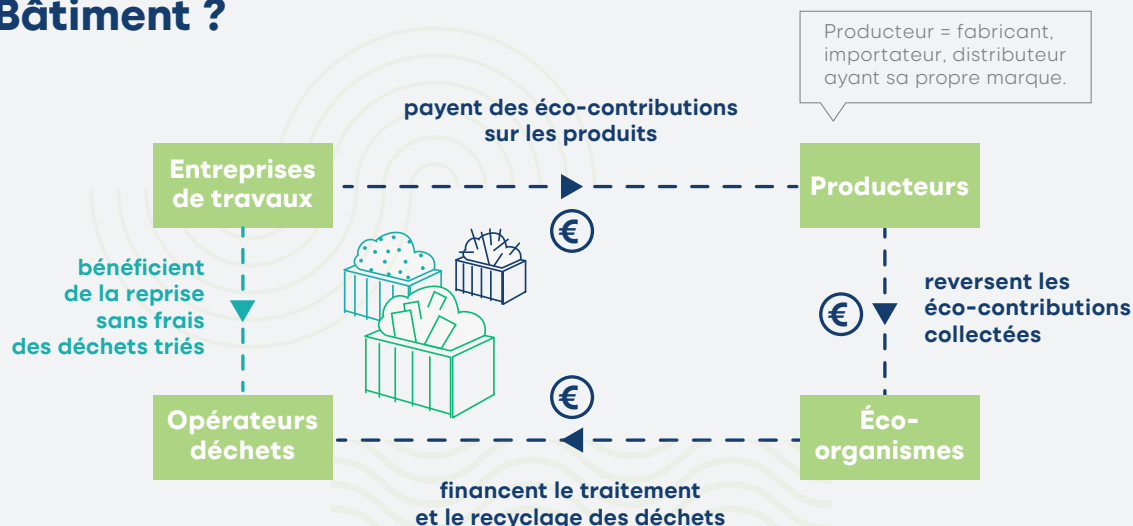


En savoir plus sur la reprise gratuite des déchets de chantier.





Comment fonctionne la REP Bâtiment ?



Quels sont les quatre éco-organismes de la filière?

Les éco-organismes sont des structures à but non lucratif agréées par l'Etat, chargées de mettre en œuvre la REP Bâtiment. **Leur mission est de collecter les éco-contributions qui vont permettre de financer et organiser la reprise sans frais des déchets triés du bâtiment.**

Concrètement, ce sont eux qui vont mettre en place le réseau de points de collecte REP sur tout le territoire. Ils vont aussi développer les filières de recyclage, de réemploi et accélérer l'éco-conception des produits.

L'OCA Bâtiment coordonne les actions de ces quatre éco-organismes et propose, pour les détenteurs de déchets, un guichet unique en ligne sur lequel on retrouve **une cartographie des points de reprise gratuite et les consignes de tri.**

www.oca-batiment.org

Les quatre éco-organismes agréés pour la REP bâtiment sont :



ecomaison



VALDELIA

Accélérateur de secondes vies



valobat

Découvrez notre websérie « Réunion de chantier » dédiée à la REP bâtiment.



LES AUTRES MÉMOS REP BÂTIMENT

N°2 : Les producteurs de PMCB

N°3 : La reprise sans frais des déchets

N°4 : Les consignes de tri de la REP Bâtiment